

Le calcul du volume d'eaux d'extinction incendie à retenir, selon le Document technique D9A : Défense extérieure contre l'incendie et rétentions - Guide pratique pour le dimensionnement des rétentions des eaux d'extinction, est détaillé ci-après.

Besoins pour la lutte extérieure		Résultat document D9 : (Besoins x 2 heures au minimum)	120 m <sup>3</sup>
		+	+
Moyens de lutte intérieure contre l'incendie	Sprinkleurs	Volume réserve intégrale de la source principale ou besoins x durée théorique maxi de fonctionnement *	0
	Rideau d'eau	Besoins x 90 mm	0
	RIA	A négliger	0
	Mousse HF et MF	Débit de solution moussante x temps de noyage (en gal. 15-25 mn)	0
	Brouillard d'eau et autres systèmes	Débit x temps de fonctionnement requis	0
		+	+
Volumes d'eau liés aux intempéries *		10 l/m <sup>2</sup> de surface de drainage	93,2 m <sup>3</sup>
		+	+
Présence stock de liquides		20% du volume contenu dans le local contenant le plus grand volume	0
		=	=
Volume total de liquide à mettre en rétention			213,2 m <sup>3</sup>

\* Surface de drainage : totalité du site car tout est imperméabilisé (pour la pluie) : 9.320 m<sup>2</sup> selon géoportail (sur les 85.460 m<sup>2</sup> de la parcelle). Soit un volume d'eau liées aux intempéries de 93.200 litres, ou 93,2 m<sup>3</sup>.

Aussi les besoins en eau intégrant notamment la défense incendie et les intempéries, selon la notice D9A, sont de l'ordre de **214 m<sup>3</sup> d'eau**.